



## **VERSAILLES** Compte-rendu du CTSD du 24 juin 2016 : moyens A.E, infirmiers, médecins, A.S dans le 78 et du GT du 12 juillet (ajustements dans le 2<sup>nd</sup> degré du 78)

### **I CTSD du 24 juin 2016**

Le Directeur académique précise qu'il s'agit d'assurer la rentrée : pas de classe sans professeur et considérer avec une égale dignité les personnels qui seront en place. Il y aura sans doute un apport plus conséquent de contractuels dans le 1er degré. Dans le 2<sup>nd</sup> degré, il y a toujours une difficulté à recruter dans certaines disciplines (mathématiques par exemple).

**Recrutement dans le 1er degré**, le concours des P.E n'a pas permis de pourvoir les postes mis au concours (1750) : en proportion, 4 candidats sur 10 seulement étaient présents aux 2 écrits. Ceci doit amener une réflexion sur les critères du concours. Le recteur a refusé cette année de dégrader les critères : le dernier admis avait 7/20 aux 2 épreuves scientifiques. Des candidats admissibles aussi ne sont pas présentés à l'oral, d'où la décision de barre à 08/20. Il y a eu + 60 candidats sur le 3eme concours et 1631 tout concours confondus soit un déficit de 119. Créteil est déficitaire tout comme les 3 autres départements de l'académie de Versailles. Le département des Yvelines va recevoir 332 lauréats du concours. Le besoin en contractuels du 78 doit être autour d'une soixantaine. Il y a donc eu un lancement d'informations par tous les moyens à disposition. Et une session d'information avec des entretiens individuels. Sur les 100 personnes inscrites, seules 78 personnes se sont présentées parmi lesquelles 66 ont passé les entretiens ; seulement 57 sont en capacité de rentrer dans le dispositif et la DSDEN va donc poursuivre son recrutement. Un niveau de licence est le minimal requis. L'objectif est de les contractualiser avant les congés et d'installer un contractuel + un remplaçant pour une dizaine de jours dès le 1er septembre puis de les intégrer dans un dispositif de formation. Un tuteur les accompagnera et sera référent pour les contractuels à l'année. La formation sera hors temps de travail et aidera à préparer les épreuves de concours.

**Services civiques** : 10 recrutés en prévision de la rentrée et placés dans les écoles et établissements qui en ont fait la demande. Il y aura un état des lieux lorsque le recrutement sera achevé. Il ne faut pas hésiter à signaler à la DSDEN s'il y a des dérives.

2 sujets pour le 2<sup>nd</sup> degré :

- **le redoublement et le retour en formation** : le redoublement doit rester possible même si le Directeur académique ne l'appelle pas de ses vœux => utilisation de l'A.P (il y aura une réflexion sur le lycée à venir). Pour la re-préparation du bac, les moyens sont là mais il n'est pas certain encore qu'ils soient là où on peut le penser (à la date du 26 juin).
- En fin de 2nde, les **STI2D** et la **STMG** restent demandés malgré les prévisions à la baisse pour la STMG. Ceci doit amener une réflexion.

**Fusion Colbert-Corneille** : à la rentrée 2016, le BTS sera implanté sur Colbert et, à la rentrée 2017, il s'agira d'un seul établissement ; le poste d'adjoint à Colbert est d'ores et déjà gelé.

**CIO** : le conseil départemental se retire de Poissy, Saint Germain en Laye, Sartrouville et Rambouillet, il ne se maintient qu'à Mantes et Versailles. Il y a un travail en cours à France Domaines pour voir s'il est

possible de maintenir le CIO de Poissy. Pour Sartrouville et Rambouillet, il y a des conventions d'occupation des locaux prévues. La carte des CIO bougera vraisemblablement.

Concernant **les Assistants d'éducation** (A.E), il y a eu prise en compte des révisions des catégories d'EPLÉ. Ont été aussi pris en compte : les prévisions d'effectifs, la présence d'un chef d'établissement adjoint, le barème académique des catégories socio-professionnelles du public, donc on se rapproche progressivement de la réalité des besoins. Ont aussi été pris en compte les travaux dans les EPLÉ (exemple : Léonard de Vinci + 0,5 emploi temps plein).

Liste des EPLÉ en travaux : le collège Les Nénuphars à Bréval, le collège Descartes à Fontenay, le collège Colette à Sartrouville, le collège Sand à Magnanville, le lycée Vaucanson aux Mureaux, le lycée Matisse à Trappes, les lycées Poquelin et Vinci à St Germain en Laye.

Pour information : à Marly le Roi, 4 modules inutilisables donc 50 internes en moins.

Au lycée Viollet le Duc de Villiers Saint Frédéric, 11 ETP AED accordés alors qu'il devrait être plutôt à 10,61 (prise en compte de la configuration du lycée)

Les situations signalées par les organisations syndicales lors de ce CTSD :

- collège Saint Exupéry à Mantes : trottoir étroit devant le collège, nécessité de + d'AED.
- lycée Weiss à Achères : 1 seul CPE pour 800 élèves.
- collège les Prés à Montigny : nécessité de 0,5 AED en +.
- collège Les Molières aux Essarts : va accueillir une ULIS, nécessité de + d'AED.
- collège Verne aux Mureaux : + d'élèves mais pas plus de dotations en AED.
- collège Rimbaud à Aubergenville : changement de catégorie mais pas + de moyens.
- collège Pompidou à Orgerus : Le Directeur académique signale : « les méthodes utilisées des professeurs contre une CPE sont difficiles à accepter. » Il retournera rencontrer l'équipe car il faut voir comment fixer les règles. C'est un « cas d'école ! » : « comment repartir après ceci pour établir les responsabilités des uns et des autres et le respect des uns et des autres ? Les droits de chacun doivent être respectés »
- collège Cézanne à Mantes : le Directeur académique précise qu' : « Il faut revenir vers les équipes pour formuler les conditions du travailler ensemble. Ceci sera fait dans les jours qui viennent »
- collège Péguy au Chesnay : il perd 0,5 AED. Réponse : bien doté.
- collège Verlaine aux Mureaux : baisse AED. Réponse : baisse des effectifs et doté au delà.
- collège Jean Moulin à Croissy : + de 500 élèves. Réponse : aura un PSTG CPE l'an prochain.
- collège Jaurès à Poissy : les moyens provisoires ont été retirés et pas de service civique proposé.
- collège Henri IV de Meulan : augmentation du nombre d'élèves allophones.

La DSDEN s'engage à être vigilante sur la situation du collège des Prés à Montigny, lycée Bascan à Rambouillet, lycée Weiss à Achères, lycée Galois à Sartrouville, collège Verne aux Mureaux, collège Péguy au Chesnay, collège Henri IV à Meulan et le collège Jaurès à Poissy. (budget A.E en document joint avec au crayon à papier le différentiel avec l'année précédente)

**Les personnels sociaux et de santé** : c'est l'échelon départemental qui est compétent pour ce secteur.

Le Directeur académique : « Les assistantes sociales en primaire sont des collègues volontaires. Ainsi tout le travail de lien est refait et, à l'heure actuelle, on en voit les bénéficiaires. »

« La quotité de travail n'est pas augmentée mais c'est un travail différent avec des actions efficaces » précise Mme Pittion-Rossillo responsable départementale des A.S.

Remarque : pas d'assistante sociale au lycée Prévert de Versailles mais un référent en fonction des besoins signalés.

Pour plus de précisions, voir les documents joints en annexes.

**Les CUI** : une augmentation dans l'assistance aux directeurs d'école (+50). Au niveau académique, 549 AESH dont 57 créations => aujourd'hui 336,7 emplois temps plein occupés par 616 personnes. 20% du contingent = AVS. (Cf. le document joint en annexe)

Les CUI vont passer sur de l'AESH et, dans le même temps, la DSDEN va voir ceux qui sont éligibles parmi les CUI => sortants du dispositif CUI avec un équilibre des recrutements « C'est un travail minutieux avec

un souci de préserver l'intérêt de chacun pour anticiper la rentrée ».

301 CUI 24 mois qui sortent => transformation en AESH à hauteur de 50% avec pérennité, équivalent horaire et meilleur salaire, par contre annualisés.

**Carte scolaire du 1er degré** : 52 ouvertures, 48 fermetures = > 4 ETP consommés sur le contingent de 13,67 mais 1 ETP dispositif moins de 3 ans, 2 ETP plus de maîtres que de classes et 0,93 pour les décharges soit une réserve de 5,74 ETP.

## **II Les ajustements du 2<sup>nd</sup> degré présenté lors du GT du 12/07/2016:**

Il y a un apport de 500 élèves par rapport à l'an dernier or normalement était prévu une centaine de moins en collège, il y a donc « la nécessité d'une confrontation pas à pas des situations, avec analyse pour voir les situations en tension ».

Pour les lycées, ceci a été anticipé grâce à l'attention portée au droit au retour à la formation pour les élèves de terminales ayant échoué au bac.

On constate que les anciens 2% de redoublement en 3eme bénéficient maintenant à la voie professionnelle. En fin de 2nde générale, c'est surtout la voie technologique qui bénéficie de cette réduction des redoublements : surtout STI2D et STMG, la STMG a d'ailleurs connu un afflux conséquent.

Augmentation des capacités d'accueil sur les 1eres techno => création de division en STI2D (2 à Emilie de Breteuil et 1 à Vinci) et en STMG (1 à Mantes)

Augmentation des capacités d'accueil sur le bac pro Maintenance de Porcheville.

1 division de 2nde en plus au lycée Mansart à St Cyr l'école.

Augmentation des capacités d'accueil sur les SSI (Pierres Vives et Ch. de Gaulle), SSVT (Le Corbusier et Plaine de Neauphle), ES (Poquelin et Delaunay) et L (Viollet le Duc).

Il y a une tension sur Mantes avec une augmentation de demande d'inscription sur Rostand => ouverture d'une liste d'attente.

Il reste encore une dizaine d'élèves en cours d'affectation mais tout sera bouclé d'ici peu et tous les élèves seront affectés.

2 questions demeurent :

- une quantitative : faut-il ouvrir des places là où il y a des élèves en attente ?
- Une pédagogique : comment et sous quelles formes autoriser la re-préparation de modules ? La question se pose surtout pour les élèves décrocheurs avec nécessité d'un pôle d'accueil pour ces élèves qui souhaitent re-préparer.

Proposition d'un GT en septembre-octobre pour faire le point sur ces dispositifs.

**Sylvie Hopkins, représentante du Sgen-CFDT au CTSD du 78.**